



MAIRIE DE CHAMALIERES

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze le dix du mois d'avril,

Les Membres composant le Conseil municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du vendredi 4 avril 2014, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, Mme Marie-Anne BASSET, M. Michel PROSLIER, Mme Marie-José DELAHAYE, M. Jacques AUBRY, Mme Françoise GATTO, M. Xavier BOUSSET, Mme Julie DUVERT, M. Rodolphe JONVAUX, Adjoint, Mme Marie DES TOUCHES DAVID, M. Claude AUBERT, Mme Chantal LAVAL, M. Michel LACROIX, M. Pierre BORDES, Mme Monique COURTADON, Mme Michèle DOLY-BARGE, M. Claude BARBIN, Mme Isabelle NAKACHE, M. Marc SCHEIBLING, Melle Christiane CREON, M. Marc BAILLY, Mme Christine ROGER, M. Gérard NOEL, M. Eric SPINA, Mme Hélène RIBEAUDEAU, M. Clément VOLDOIRE, Mme Brigitte VAURY-BILLEBAUD, M. Edgard COPET, Mme Christel POUMEROL.

Absents excusés et pouvoirs : M. Alain BRESSON (pouvoir à M. Louis GISCARD d'ESTAING), Mme Odile VAURY (pouvoir à Mme Marie-José DELAHAYE), M. Charles BEUDIN (pouvoir à Mme Julie DUVERT), Mme Annick D'HIER (pouvoir à Mme Isabelle NAKACHE).

Monsieur Clément VOLDOIRE a été désigné Secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2014

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2014 a été transmis, par courrier en date du 14 mars dernier, aux membres du Conseil municipal précédent.

Aucune remarque n'ayant été formulée dans le délai imparti, ce procès-verbal est considéré comme ayant été approuvé.

Le Conseil municipal en prend acte.

INFORMATIONS GENERALES

I | ELECTION DU CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES ET DU COMITÉ DES FINANCES LOCALES

Nous avons été destinataires de deux circulaires nous demandant de bien vouloir vous informer des modalités d'élection du conseil national d'évaluation des normes et du comité des finances locales.

Compte tenu de la complexité relative et de la longueur de ces deux circulaires, vous me permettrez chers collègues de ne vous faire part que des informations essentielles.

Pour celles et ceux qui voudraient en savoir davantage, vous trouverez sur table les documents nécessaires.

Concernant le conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics

La loi n°2013-921 du 17 octobre 2013 a défini le conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Ce conseil sera notamment chargé d'évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles ou en vigueur applicables aux acteurs locaux.

Son installation entrainera la suppression concomitante de l'actuelle commission consultative d'évaluation des normes.

Composé en majorité d'élus (27 contre 9 représentants de l'Etat), le conseil national d'évaluation des normes doit compter, en application de l'article L. 1212-1 du code général des collectivités territoriales, 10 conseillers municipaux et 5 conseillers communautaires titulaires et le même nombre de suppléants.

L'entrée en vigueur du décret d'application de la loi est programmée pour ce mois-ci, il convient donc d'initier le processus électoral afin d'installer ce nouveau conseil en juillet prochain.

Les éventuelles listes complètes de candidatures devront être transmises à l'Association des Maires de France avant le 2 mai afin qu'elle puisse elle-même les communiquer au Ministère de l'intérieur.

Concernant le comité des finances locales

Je vous informe que les Maires éliront les nouveaux représentants du comité des finances locales le 17 juin 2014.

II | ENTREPOTS FRIGORIFIQUES : ACTION COMMUNE POLICES MUNICIPALE ET NATIONALE

Dans la continuité de toutes les mesures de prévention prises par la Ville et des multiples interventions effectuées tant auprès des propriétaires que des autorités compétentes pour sécuriser le site des entrepôts frigorifiques, je vous informe qu'une opération commune,

organisée dans le cadre de la convention qui lie la Police nationale et la municipale, a été organisée sur le site hier après-midi (mercredi 9 avril) aux alentours de 15h30.

En effet, à ma demande, avec l'accord du propriétaire et en présence sur place de Xavier BOUSSET, Adjoint en charge de la sécurité, de la prévention et de la jeunesse, une vingtaine de policiers municipaux et nationaux ont pénétré au sein des locaux afin d'effectuer une ronde et, le cas échéant, procéder à d'éventuelles interpellations. À cette occasion, 7 jeunes ont été raccompagnés vers la sortie par les services de police après un relevé d'identité.

Au-delà du volet répressif de l'opération c'est avant tout et surtout l'intérêt que représente une telle opération en matière de prévention que je tiens à souligner ce soir.

En occupant régulièrement le terrain et en organisant des opérations de la sorte, nous envoyons un signal fort aux personnes qui seraient tentées d'accéder au site, qui je le rappelle est privé.

Des opérations de cette nature seront reconduites à différents moments du jour et de la nuit tout en poursuivant, tant que pour les services de police municipale que nationale, des patrouilles régulières autour du site comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

A défaut d'avoir le feu vert des services préfectoraux qui nous permettrait de donner une nouvelle fonction urbaine à ce site en y construisant des logements de qualité, notamment sociaux, je tiens à mettre en avant l'important travail de prévention que la Ville de Chamalières réalise sur ce secteur en collaboration avec les services de la Police nationale.

Enfin et pour clore cette information, je vous rappelle qu'à la suite de la réunion organisée sur site le 7 mars dernier en présence des propriétaires des entrepôts, des élus Chamaliérois, des services municipaux et des représentants de la Préfecture, il a été convenu d'organiser une nouvelle réunion technique courant mai, dès que les nouvelles cartes de modélisation des aléas nous auront été communiquées par les services préfectoraux. Cette rencontre sera destinée à préciser les attentes des services de l'état et ainsi permettre aux architectes de travailler sur des préconisations précises.

III | REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis que nous avons décidé, à l'unanimité, lors du conseil municipal du 27 février 2013 de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre dans nos établissements de la réforme des rythmes à l'école primaire, nous travaillons activement, en étroite concertation avec les acteurs concernés (Education Nationale, directeurs d'écoles, représentants de parents d'élèves), à la définition des modalités d'une éventuelle mise en œuvre de cette réforme.

Réforme sur laquelle nous travaillons avec sérieux afin de la rendre, dans l'hypothèse de sa mise en œuvre, la plus satisfaisante possible pour les enfants, les familles, les équipes éducatives, les services municipaux mais aussi pour les finances communales puisque le surcoût pour la ville sera a minima de 200 000 €.

Malgré ce constat et le fait que 73 % des familles chamaliéroises ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans nos écoles se disent défavorables à cette réforme nationale, la Commune continue donc à se préparer à l'éventualité de sa mise en œuvre en septembre prochain.

Dans cette perspective, une réunion plénière (la 4^{ème}) a d'ores et déjà été programmée le 17 avril prochain afin de présenter l'état d'avancement de nos réflexions aux enseignants, aux représentants de parents d'élèves et aux membres de la commission municipale compétente qui sera officiellement créée ce soir.

Mais quelques jours seulement après la déclaration de politique générale du nouveau Premier Ministre qui a affirmé devant la représentation nationale que « *le cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires serait assoupli* » et les premières réactions du nouveau Ministre de l'Education Nationale qui a affirmé dans la foulée que « *la réforme s'appliquera bien en 2014 dans toutes les communes* » j'avoue ne plus arriver à suivre la feuille de route du Gouvernement.

Quand on remet cela en perspective ces déclarations avec le souhait du Premier Ministre de voir les Collectivités faire des efforts budgétaires conséquents dans les prochaines années, je demeure particulièrement dubitatif.

Dans tous les cas nous continuerons à travailler pour nous tenir définitivement prêts si la réforme devait être mise en place à la rentrée prochaine et définirons ensemble dans le cas contraire la position à tenir, en concertation avec les parents et les enseignants.

IV | REOUVERTURE DU BUREAU DE POSTE BEAULIEU

Suite à un important dégât des eaux, le Bureau de Poste situé 6 avenue Bergougnan était fermé depuis le 27 novembre dernier sans qu'aucune information particulière concernant sa réouverture n'ait été transmise à la Ville ou bien encore aux usagers.

Sans doute comme beaucoup d'entre vous, j'ai donc été très régulièrement sollicité par nos administrés déroutés par cette fermeture soudaine et inexpliquée.

Comme vous avez pu en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville, je suis donc intervenu auprès du Directeur régional de la Poste afin de lui signifier les difficultés que générerait cette fermeture pour les Chamaliérois qui étaient à la fois mal informés et réorientés, non pas vers le Bureau de Poste central de Chamalières, mais vers celui de La Glacière à Clermont Ferrand.

5 jours après mon envoi j'ai reçu une première lettre du Directeur régional de La Poste m'informant de la réouverture imminente de Bureau de Beaulieu et des moyens de communication qu'il mettait en place pour pallier à ce défaut d'information, dans l'attente de la réouverture du Bureau.

Le 21 mars je recevais une nouvelle correspondance de sa part pour me préciser la caractère imminent de la réouverture du Bureau de Poste.

Ce soir il m'est donc possible de vous confirmer que **le bureau de Poste Beaulieu est de nouveau opérationnel depuis le 7 avril, 14 heures.**

C'est dans cet état esprit, c'est-à-dire avec la ferme volonté d'améliorer encore davantage la circulation des informations pratiques et quotidiennes entre la Ville et la population, que nous nous initierons très prochainement les Comités de Quartier Sécurité - Propreté - Cadre de vie dont nous reparlerons ce soir.

V | POINTS SUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES OU EN COURS

- **Hôtel de Ville**

Afin de renforcer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville des travaux sont actuellement en cours afin de permettre l'ouverture à distance du portail situé avenue Montjoly. Le nouveau portail sera posé les 22, 23, 24 avril et l'ensemble du dispositif sera opérationnel la semaine suivante.

- **Paul Lapie**

Je vous informe, qu'après consultation, l'entreprise CENTER BOIS a été retenue pour procéder au changement de l'ensemble des fenêtres du groupe scolaire Paul Lapie. 107 fenêtres seront changées entre le 7 juillet et le 15 août pour un montant de 196 000€.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler, pour celles et ceux qui n'y auraient pas prêté attention durant le dimanche d'élection, que l'ensemble des peintures au sol des cours de récréation du groupe scolaire Montjoly a été refait. Ce travail est actuellement en cours dans les autres écoles et sera achevé avant l'été.

- **Maison des Associations**

Durant le mois de février, les peintres municipaux sont intervenus afin de rafraîchir les peintures des parties communes de la Maison des Associations.

Par ailleurs, à partir de la mi-juin des travaux seront lancés afin de poser du parquet dans l'intégralité de salle de Gym. Nous tenterons dans la mesure du possible et des disponibilités des salles de limiter la gêne occasionnée pour les utilisateurs.

- **Rond-point Montjoly**

Je vous informe que durant tout le mois de juillet et jusqu'à la mi-août, des travaux de voirie perturberont la circulation aux abords de l'école Montjoly puisque nous réaliserons un rond-point traversant qui permettra de sécuriser l'accès à l'école, de diminuer la vitesse de circulation par un rétrécissement de la chaussée et qui favorisera les traversées piétonnes des personnes à mobilité réduite. Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élèvera à environ 100 000€

- **Remise à niveau des peintures au sol**

La première tranche de remise en état des peintures au sol a été entamée courant mars aux abords des principaux bâtiments publics. Des tests ont été réalisés avenue de Royat, au Carrefour Europe et devant l'école Jules Ferry afin de tester l'efficacité et la tenue d'une nouvelle peinture davantage chargée en minéral et de ce fait censée réduire le caractère glissant de cette signalétique au sol.

Si ces essais s'avèrent concluants, la deuxième tranche des travaux de remise à niveau des peintures au sol pourra débuter dans trois semaines environ.

- **Ajout de bancs dans certains espaces publics**

Afin de répondre à la demande des riverains de la place de Geretsried des bancs supplémentaires ont été posés.

Par ailleurs, des bancs cassés ont été remplacés au Square Champréal.

- **Fermeture annuelle du stade Claude Wolff**

Depuis une semaine, des affichettes ont été positionnées au stade Claude Wolff afin d'informer les utilisateurs de l'équipement qu'il serait fermé toute la journée du 11 avril dans le cadre de l'entretien annuel du terrain synthétique.

Par ailleurs, un rendez-vous avec un représentant de Clermont-Communauté est programmé le 23 avril afin de finaliser le calendrier des travaux de rénovation complète du carrelage du club house du Club de foot. Nous profiterons de cette occasion pour montrer l'ensemble des dysfonctionnements de ce bâtiment dont la construction a été supervisée par Clerco.

N° 1 : Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter l'attribution des indemnités de fonction à compter des dates des désignations exécutoires en ce qui concerne les Adjoints et Conseillers délégués et selon les modalités suivantes :

- Maire : indemnité égale à 65 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique à laquelle s'ajoutent une majoration de 25 % au titre des villes classées stations de tourisme ainsi qu'une majoration de 15 % au titre des communes chefs-lieux de canton ;
- Adjoints : indemnité égale à 21 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique à laquelle s'ajoutent une majoration de 25 % au titre des villes classées stations de tourisme ainsi qu'une majoration de 15 % au titre des communes chefs-lieux de canton ;
- Conseillers délégués : indemnité égale à 14,6 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver ces dispositions et de bien vouloir inscrire au budget 2014 et aux budgets suivants les crédits nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 2 : Formation des élus

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre de la formation des élus, un crédit annuel de 8 000 € au budget 2014 et aux budgets suivants pour des formations directement liées aux prérogatives et compétences communales et pouvant porter notamment sur les thèmes suivants :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 3 : Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune ».

Toutefois, dans un objectif d'efficacité de l'action municipale et de rapidité d'intervention dans le règlement des questions relevant de la gestion quotidienne de la collectivité, le Conseil municipal peut déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, tout ou partie des attributions énumérées à l'article L2122-22 du CGCT. Les compétences ainsi déléguées doivent être limitativement énumérées et précisément définies.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de lui donner délégation pour :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans la limite de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Ces tarifs seront réactualisés chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation (série « hors tabac - ensemble des ménages »). Ils seront arrondis, pour des raisons pratiques de règlement, selon les modalités suivantes :
 - tarifs ≤ 5 €, arrondis aux 5 centimes d'€ les plus proches, inférieurs ou supérieurs,
 - tarifs > 5 € et ≤ 10 €, arrondis aux 10 centimes d'€ les plus proches, inférieurs ou supérieurs,
 - tarifs > 10 € et ≤ 100 €, arrondis aux 50 centimes d'€ les plus proches, inférieurs ou supérieurs,
 - tarifs > 100 €, arrondis à l'€ le plus proche, inférieur ou supérieur.
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal dans une délibération spécifique, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Service des Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code, dans les conditions fixées par le Conseil municipal dans une délibération spécifique ;
16. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cadre fixé par le Conseil municipal dans une délibération spécifique ;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par dossier ;
18. donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal dans une délibération spécifique ;
21. exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;
22. prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
23. autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Monsieur le Maire précise également qu'en cas d'empêchement, l'ensemble de ces délégations, à l'exception des points 3, 15 et 20, sont confiées au 1er Adjoint.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°4 : Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire - Gestion active de la dette et de la trésorerie

Monsieur le Maire propose de lui donner délégation, ou en cas d'empêchement, à l'Adjoint en charge des finances, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du financement de la Ville de Chamalières (budget principal et budgets annexes) ou à la sécurisation de son encours, les produits de trésorerie, conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT.

APPROUVE A LA MAJORITE

(3 abstentions - M. Eric SPINA, Mme Hélène RIBEAUDEAU, M. Clément VOLDOIRE)

N°5 : Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire - Stratégie d'endettement pour l'année 2014

1) Les produits de financement

Monsieur le Maire propose de lui donner délégation, ou en cas d'empêchement, à l'Adjoint en charge des finances, pour contracter les produits nécessaires :

- à la couverture du besoin de financement de la collectivité pour l'année 2014 pour un montant de 2 600 000 € (budget principal) voté dans le cadre du Budget Primitif, montant pouvant être ajusté par décision(s) modificative(s) sur l'exercice, ainsi que pour les budgets annexes,
- à la sécurisation de l'encours de la collectivité, et de passer, à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites définies dans la délibération du 10 avril 2014.

2) Les produits de trésorerie

Monsieur le Maire propose de lui donner délégation, ou en cas d'empêchement, à l'Adjoint en charge des finances, pour souscrire, pour les besoins de trésorerie de la Ville, des lignes de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € au titre de l'année 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°6 : Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire - Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire propose de lui donner délégation pour mener toutes les actions en justice au nom de la commune y compris les procédures en urgence et ce :

- auprès de toutes les juridictions, tant administratives que judiciaires, pénales (avec ou sans constitution de partie civile), commerciales ou prud'homales ;
- tant en première instance, qu'en appel ou en cassation ;
- aussi bien en défense qu'en demande.

En cas d'empêchement, cette délégation sera confiée au 1^{er} Adjoint.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°7 : Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire - Droit de préemption

Monsieur le Maire propose de lui donner délégation en matière de droit de préemption et de préciser :

- que sont concernés l'ensemble des biens soumis à l'exercice du droit de préemption simple et du droit de préemption renforcé tels que définis par le Code de l'urbanisme ;
- que ce droit de préemption peut s'exercer sur l'ensemble du territoire communal, pour tout projet entrant dans le champ des articles L210-1 et L300-1 du Code de l'urbanisme ;
- que ce droit de préemption peut être délégué, au cas par cas, dans les conditions prévues par l'article L213-3 du Code de l'urbanisme.

En cas d'empêchement, cette délégation sera confiée à l'Adjoint en charge de l'urbanisme.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°8 : Constitution des commissions municipales thématiques

Monsieur le Maire propose de constituer 7 commissions municipales thématiques chargées de l'instruction des dossiers soumis au Conseil en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de désigner les membres des commissions thématiques étant précisé que la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. En conséquence, chacune d'entre elles est composée, outre les Adjoints référents, de 7 membres dont 5 issus de la majorité et d'un membre par liste non majoritaire.

Les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION A : Cadre de vie - Développement durable - Propreté - Espaces verts - Equipements - Travaux - Voirie - Circulation - Stationnement
 - Adjoints référents : Alain BRESSON et Jacques AUBRY
 - Membres : Marc SCHEIBLING, Gérard NOËL, Marc BAILLY, Michel LACROIX, Odile VAURY, Clément VOLDOIRE, Christel POUWEROL
- COMMISSION B : Action sociale - Solidarité - Vie associative - Action humanitaire et caritative
 - Adjointes référentes : Marie Anne BASSET et Françoise GATTO
 - Membres : Michèle DOLY-BARGE, Isabelle NAKACHE, Christiane CREON, Marie DES TOUCHES DAVID, Chantal LAVAL, Hélène RIBEAUDEAU, Edgard COPET
- COMMISSION C : Urbanisme - Habitat - Logement
 - Adjoints référents : Michel PROSLIER et Françoise GATTO
 - Membres : Pierre BORDES, Michel LACROIX, Charles BEUDIN, Monique COURTADON, Christine ROGER, Eric SPINA, Brigitte VAURY-BILLEBAUD

- COMMISSION D : Petite enfance - Vie scolaire - Education - Jeunesse - Sports
 - Adjoints référents : Marie-José DELAHAYE, Xavier BOUSSET et Rodolphe JONVAUX
 - Membres : Odile VAURY, Marie DES TOUCHES DAVID, Michèle DOLY-BARGE, Chantal LAVAL, Gérard NOEL, Clément VOLDOIRE, Christel POUMEROL

- COMMISSION E : Culture - Relations internationales - Thermalisme - Tourisme
 - Adjoint référent : Michel PROSLIER
 - Membres : Monique COURTADON, Christine ROGER, Claude BARBIN, Annick D'HIER, Isabelle NAKACHE, Hélène RIBEAUDEAU, Christel POUMEROL

- COMMISSION F : Développement économique - Commerce - Prévention - Sécurité - Santé - Démocratie de proximité
 - Adjoints référents : Xavier BOUSSET et Julie DUVERT
 - Membres : Claude AUBERT, Annick D'HIER, Claude BARBIN, Pierre BORDES, Christiane CREON, Eric SPINA, Edgard COPET

- COMMISSION G : Finances
 - Adjoints au Maire
 - Conseillers communautaires
 - Conseillers municipaux délégués
 - Présidents délégués des commissions
 - Représentants des listes non majoritaires : Eric SPINA, Clément VOLDOIRE, Brigitte VAURY-BILLEBAUD, Edgard COPET

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 9 : Constitution de commissions et instances municipales obligatoires

Monsieur le Maire précise qu'il convient de constituer certaines commissions et de désigner leurs membres.

1) Commission d'appel d'offres (CAO)

Sa composition est la suivante :

- le Maire, Président de droit,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel :

SONT ELUS, dans les conditions prévues par le Code des marchés publics, les membres de la Commission d'appel d'offres suivants :

Membres titulaires :

- M. Alain BRESSON
- M. Gérard NOEL
- Mme Julie DUVERT
- M. Marc BAILLY
- M. Eric SPINA

Membres suppléants :

- M. Michel PROSLIER
- Mme Chantal LAVAL
- M. Claude AUBERT
- Mme Françoise GATTO
- Mme Christel POUMEROL

2) Commission de délégation de service public (CDSP)

Sa composition est la suivante :

- le Maire, Président de droit,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

SONT ELUS, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, les membres de la Commission de délégation de service public suivants :

Membres titulaires :

- M. Alain BRESSON
- M. Jacques AUBRY
- M. Michel PROSLIER
- M. Marc SCHEIBLING
- Mme Brigitte VAURY-BILLEBAUD

Membres suppléants :

- Mme Julie DUVERT
- M. Claude AUBERT
- Mme Françoise GATTO
- Mme Chantal LAVAL
- M. Eric SPINA

3) Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

La composition de cette Commission est la suivante :

- le Maire, Président de droit,
- des membres du Conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- des représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal.

SONT ELUS, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, les membres de la Commission consultative des services publics locaux :

- M. Alain BRESSON
- M. Jacques AUBRY
- Mme Julie DUVERT
- M. Michel LACROIX
- Mme Hélène RIBEAUDEAU

4) Commission communale d'accessibilité

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L2143-3 du CGCT, dispose que dans les communes de 5 000 habitants et plus il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Le Maire la préside et arrête la liste de ses membres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de constituer cette commission de la manière suivante :

- le Maire, Président de droit,
- 6 membres du Conseil municipal,
- 6 représentants d'associations telles que l'ADAPEI, l'Association des paralysés de France, le GAIPAR, la FNATH, l'AFM, l'UREPREDATA...

SONT ELUS les membres de la Commission communale d'accessibilité suivants :

- M. Alain BRESSON
- Mme Marie Anne BASSET
- Mme Françoise GATTO
- M. Jacques AUBRY
- Mme Hélène RIBEAUDEAU
- Mme Brigitte VAURY-BILLEBAUD

5) Le Comité Technique (CT)

Le conseil municipal prend acte de la désignation des délégués suivants :

Délégués titulaires :

- M. Louis GISCARD d'ESTAING
- M. Alain BRESSON
- Mme Marie-Anne BASSET
- M. Clément VOLDOIRE

Délégués suppléants :

- Mme Michèle DOLY-BARGE
- Mme Annick D'HIER
- Mme Marie-José DELAHAYE
- M. Edgard COPET

6) Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le conseil municipal prend acte de la désignation des délégués suivants :

Délégués titulaires :

- M. Louis GISCARD d'ESTAING
- M. Alain BRESSON
- Mme Marie Anne BASSET
- M. Edgard COPET

Délégués suppléants :

- Mme Michèle DOLY-BARGE
- Mme Marie-José DELAHAYE
- Melle Christiane CREON
- M. Clément VOLDOIRE

N° 10 : Représentations du Conseil municipal

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder aux nouvelles désignations des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes.

▪ **Domaine tourisme et thermalisme**

- SIVU Royat - Chamalières

Titulaires : Louis GISCARD d'ESTAING, Monique COURTADON
Suppléants : Michel PROSLIER, Annick D'HIER

- Office de Tourisme Royat-Chamalières

Louis GISCARD d'ESTAING, Monique COURTADON, Michel PROSLIER, Annick d'Hier, Xavier BOUSSET, Christine ROGER

- Syndicat Intercommunal Thermal (SIT 63) et association Thermauvergne

Titulaires : Louis GISCARD d'ESTAING, Annick D'HIER
Suppléants : Monique COURTADON, Michel LACROIX

- Association La Route des Villes d'Eaux du Massif Central

Louis GISCARD d'ESTAING, Annick d'HIER

- Institut de Recherche Cardio-Vasculaire

Odile VAURY, Christiane CREON

- Régie municipale de l'établissement thermal

Annick D'HIER

▪ **Domaine enfance et jeunesse**

- Caisse des Ecoles

Marie-José DELAHAYE, Marie DES TOUCHES DAVID

- OGEC Sainte-Thècle

Marie-Anne BASSET

- Lycée polyvalent de Chamalières (Conseil d'Administration)

Titulaire : Jacques AUBRY
Suppléante : Marie-José DELAHAYE

- Collège Teilhard de Chardin (Conseil d'Administration)

Titulaire : Gérard NOEL
Suppléante : Marie-José DELAHAYE

- Conseils d'école :

- école maternelle et école élémentaire Montjoly

Marie-José DELAHAYE représentant le Maire, Michèle DOLY-BARGE

- école maternelle et élémentaire Jules Ferry

Marie-José DELAHAYE représentant le Maire, Marie DES TOUCHES DAVID

- école maternelle et élémentaire Paul Lapie

Marie-José DELAHAYE représentant le Maire, Odile VAURY

- Foyer de loisirs et de culture des jeunes de Chamalières

Françoise GATTO, Marie-José DELAHAYE

- Référente Conseil Municipal des Jeunes

Chantal LAVAL

▪ Domaine social et médico-social

- CCAS

Le nombre de membres est fixé à 11 :

- Le Maire, Président,
- 5 membres élus au sein du Conseil municipal,
- 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sont élus : Marie-Anne BASSET, Michèle DOLY-BARGE, Chantal LAVAL,
Françoise GATTO, Hélène RIBEAUDEAU

- SISAD

Christiane CREON, Michèle DOLY-BARGE, Françoise GATTO

- EHPAD les Savarounes

Michèle DOLY-BARGE (qui siègera également au Conseil de la Vie Sociale),
Chantal LAVAL

- Etablissement médico-social public les Galoubies
Michèle DOLY-BARGE, Christiane CREON
- Centre de l'enfance et de la famille
Marie-José DELAHAYE
- **Domaine associatif**
 - Association Mouvement d'Art Contemporain
Louis GISCARD d'ESTAING, Michel PROSLIER, Monique COURTADON, Alain BRESSON
 - Association Chamalières - Gerestried
Louis GISCARD d'ESTAING, Françoise GATTO, Christiane CREON, Isabelle NAKACHE, Michel LACROIX, Marc BAILLY
 - Chamalières Vacances Loisirs
Louis GISCARD d'ESTAING, Françoise GATTO, Xavier BOUSSET, Claude AUBERT, Marie-José DELAHAYE, Isabelle NAKACHE, Odile VAURY, Marie DES TOUCHES DAVID, Charles BEUDIN, Clément VOLDOIRE, Brigitte VAURY-BILLEBAUD
 - Comité d'animations
Jacques AUBRY, Marc BAILLY, Chantal LAVAL, Clément VOLDOIRE
 - Comité des Œuvres sociales du personnel
Président : Louis GISCARD d'ESTAING,
Marie-Anne BASSET, Françoise GATTO, Christiane CREON, Marie-José DELAHAYE, Clément VOLDOIRE
 - Association Orchestre d'Harmonie de Chamalières
Président : Louis GISCARD d'ESTAING,
Michel PROSLIER
- **Autres représentations**
 - Etablissement Public Foncier SMAF
Titulaires : Louis GISCARD d'ESTAING, Michel PROSLIER, Charles BEUDIN
Suppléants : Michel LACROIX, Christine ROGER, Jacques AUBRY
 - ADIL 63
Françoise GATTO

- PACT 63

Michel PROSLIER

- SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz)

Titulaires : Alain BRESSON, Michel PROSLIER, Françoise GATTO, Chantal LAVAL

Suppléants : Pierre BORDES, Jacques AUBRY, Marc SCHEIBLING, Clément VOLDOIRE

- Association des communes forestières

Titulaire : Michel LACROIX

Suppléant : Gérard NOEL

- Commission locale Chaîne des Puys - Faille de Limagne

Titulaire : Alain BRESSON

Suppléante : Monique COURTADON

- Correspondant défense et anciens combattants

Claude BARBIN

N° 11 : Création des Comités de Quartier Sécurité - Propreté - Cadre de Vie

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- ✓ d'entériner le principe de création de 10 Comités de Quartier sécurité - propreté - cadre de vie,
- ✓ d'arrêter la composition d'un Comité de Quartier et de limiter le nombre de membres à 15,
- ✓ de décider d'initier la constitution des 10 Comités de Quartier sécurité - propreté - cadre de vie ainsi que leur mise en place.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 12 : Subventions exceptionnelles à deux associations sportives

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € au club de basket l'Etoile de Chamalières pour l'organisation du Challenge Pialoux et une subvention exceptionnelle de 2 000 € au cercle d'escrime la Rapière de Chamalières, pour soutenir la section handisport qui prépare des tireurs au plus haut niveau mondial.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 13 : Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école maternelle Montjoly

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à la coopérative scolaire de l'école afin de soutenir son projet interculturel s'articulant autour des arts plastiques et culinaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 14 : Concert organisé par la Ville et le Rotary Club - Reversement d'une partie des recettes au profit de l'association « Mon Sang pour les Autres »

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au versement d'une somme de 1 000 € au Rotary Club, correspondant à une partie de la recette du concert de l'Orchestre d'Auvergne organisé le 6 décembre 2013 en l'Eglise Notre-Dame de Chamalières par la Ville conjointement avec le Rotary Club de Clermont-Val d'Allier au profit de l'Association « Mon Sang pour les Autres ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 15 : Règlement d'un sinistre 16 rue du Bosquet

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acter le principe du remboursement du coût de réparation des dommages causés à Monsieur Thomas RENAUT (dégât des eaux), propriétaire d'un bien immobilier sinistré situé au 16 rue du Bosquet pour un montant de 1 324,13 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISION

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la délibération du 4 avril 2008 et en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient d'informer le Conseil municipal de la décision suivante :

- 2014-01 : Ouverture Compte à terme placement de fonds : 3 000 000 €

PREND ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Fait à Chamalières,
Le 14 avril 2014

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING